

A.M.I.

# Usine du Futur

## Besoins en excellence opérationnelle des PME/ETI régionales

Misez sur votre transformation industrielle pour répondre à vos enjeux de compétitivité, d'agilité et d'empreinte environnementale.

Dans la continuité du programme « Usine du Futur 2014-2020 », le programme « Usine du Futur 2020-2023 » se renforce afin d'accompagner la transformation de 1500 entreprises industrielles régionales et répondre à vos enjeux.

Piloté et financé à 100 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, le programme « Usine du Futur 2020-2023 » identifie, dans un premier temps, les entreprises volontaires afin d'améliorer leur excellence opérationnelle en bénéficiant d'un diagnostic de performance globale.



USINE DU FUTUR  
NOUVELLE-AQUITAINE

En partenariat avec :



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



USINE DU FUTUR  
NOUVELLE-AQUITAINE

## A.M.I. Usine du Futur 2020-2023 :

besoins en excellence opérationnelle des PME/ETI régionales

### Quels sont les objectifs ?

- ▶ **Optimiser votre stratégie numérique et digitaliser votre chaîne de valeur.**
- ▶ **Redonner des marges de manœuvre** en vous accompagnant vers la **performance globale.**
- ▶ **Soutenir votre transition vers les nouvelles technologies de production.**
- ▶ **Optimiser votre empreinte environnementale.**

En s'engageant dans ce programme, les entreprises se projettent dans un nouveau modèle de développement autour de **5 enjeux d'avenir** :

- ▶ **la digitalisation de l'entreprise** (*valorisation des données, flux de communication internes et externes, pilotage des process et organisation, résilience de l'activité, ...*),
- ▶ **la performance de l'organisation industrielle** (*optimisation des flux, de la qualité, de la traçabilité, de la productivité et de la flexibilité des lignes de production*),
- ▶ **les technologies de pointe de production à l'ère du numérique** (*usine digitalisée et connectée, cyber sécurité, robotique, outils de maintenance optimisée, impression 3D...*),
- ▶ **l'usine durable** (*optimisation des ressources, écoconception, valorisation des déchets, relocalisation des achats, limitation des rejets, sobriété numérique, ...*),
- ▶ **le facteur humain** (*communauté apprenante, formation, ergonomie des postes et conditions de travail, autonomisation des équipes, préservation des savoir-faire clés, valorisation de la marque employeur,...*).

### Qui peut répondre ?

ETI et PME, **industrielles et de service à l'industrie**, toutes filières, de 10 à 5 000 salariés, possédant au moins un site de production en Nouvelle-Aquitaine.

### L'usine du futur en chiffres

De 2014 à mi-2021, l'Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine c'est :

- ▶ **+ de 800 entreprises** engagées dans le programme,
- ▶ **57 %** d'entre elles ont moins de 50 collaborateurs,
- ▶ **85 400 collaborateurs**,
- ▶ **16 milliards d'euros de CA cumulés**,
- ▶ **186 M€ d'aides publiques régionales** pour améliorer leur compétitivité.

### Date limite

de dépôt de dossier

**31/03/2022**

(réponses aux candidatures avril 2022)

ou

**30/09/2022**

(réponses aux candidatures octobre 2022)

### Téléchargez

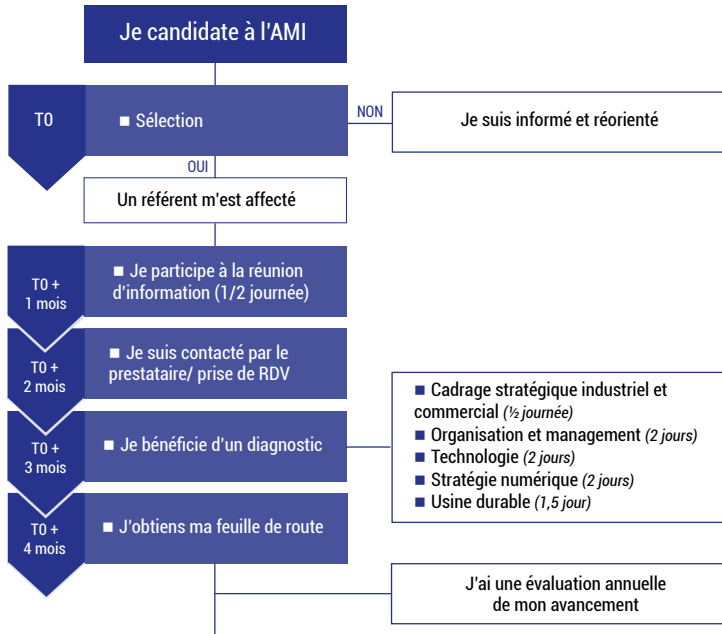
le dossier de candidature



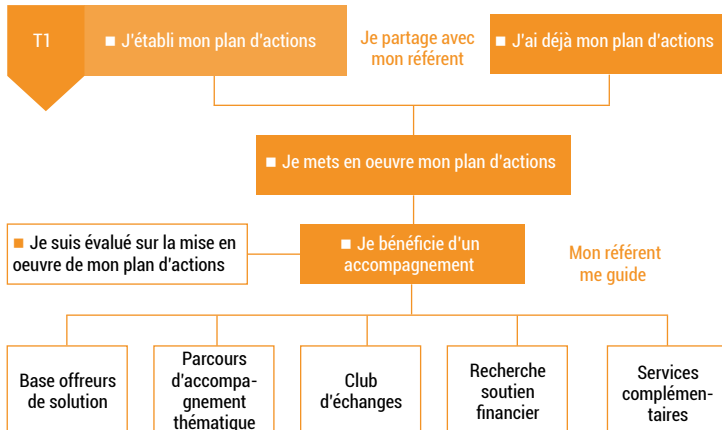
# Comment ça marche ?

En étant sélectionné par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vous bénéficierez d'un **diagnostic individuel de votre « chaîne de valeur globale »** et **intégrerez la communauté Usine du Futur**.

## Un ACCOMPAGNEMENT qui s'inscrit dans la durée



■ AMI Usine du Futur :  
Diagnostic entre 5 et 8 jours sur site,  
100 % financé par la Région et l'État



■ Suivant le plan d'actions défini, des dispositifs d'accompagnement complémentaires pourront être activés.  
■ Prise en charge financière partielle par la Région.



**USINE DU FUTUR**  
NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour **des entreprises plus compétitives**, plus digitales et plus durables, en soutenant leur mutation industrielle technologique, numérique et responsable.

Date limite de dépôt des dossiers

**31 mars 2022**

(réponses aux candidatures avril 2022)

**ou 30 septembre 2022**

(réponses aux candidatures octobre 2022)

**Pour tout renseignement :**

[usinefutur.fr](http://usinefutur.fr)

[usinedufutur@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:usinedufutur@nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Bordeaux : Marc Lecouve / 06 28 57 63 50

Site de Poitiers : Katia Amette / 06 43 56 13 96

Sites de Limoges : Florence Rouffaud / 06 24 29 68 53

Entreprises Agroalimentaires : Jérôme Papillon / 06 18 16 04 24

Toute l'info sur : **[usinefutur.fr](http://usinefutur.fr)**

Dispositif financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et L'État en partenariat avec la CCI et ADI NA



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

